

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2016

Le 11 janvier 2016, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 15 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Jérôme BROUGNES, Xavier DUPIN, Hervé HADAMAR, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Raphaële MICHEL, Odile MORIAUD, Nicolas TEREINS.

Absents : 4 membres : Laurence DERAME (excusée), Axel LEBEURRE (procuration à Emmanuelle LEBEURRE), Eric OUVRARD (procuration à Raphaële MICHEL), Patrizia PINNA (procuration à Eric MICHEL).

Date de la convocation : 06 janvier 2016.

Secrétaire de séance : Emmanuelle LEBEURRE.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emmanuelle LEBEURRE est désignée Secrétaire de séance.

PRESENTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE D'ANNEMASSE AGGLO

Madame Carole MOLERES, chargée de mission d'Annemasse Agglo, présente le Plan Climat Air Energie d'Annemasse Agglo.

Elle rappelle qu'un Plan Climat Air Energie est un document obligatoire pour les collectivités de plus de 50.000 habitants.

C'est une relecture de l'ensemble des domaines d'actions de la collectivité, au regard des enjeux de l'énergie, du climat et de l'air pour :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables,
- adapter le territoire pour diminuer sa vulnérabilité aux effets des changements climatiques,
- lutter contre la pollution atmosphérique pour préserver la santé des usagers et l'environnement.

Les étapes de l'élaboration du Plan Climat Air Energie ont été les suivantes :

- 2012 : phase de diagnostic
- 2013 : élaboration du « cap de travail » et validation par le Conseil Communautaire

- Fin 2013 : phase de concertation, menée auprès des acteurs locaux, et rédaction du « Livre Blanc »
- 2014 – 2015 : phase de construction du plan d’actions (rencontre des partenaires et financeurs) et rédaction des fiches des actions
- Fin 2015 : finalisation du document et concertation des acteurs locaux

Les enjeux du Plan Climat Air Energie portent sur la réduction des gaz à effet de serre, des émissions de polluants et de la consommation d’énergie.

Le programme d’actions du Plan Climat Air Energie comporte 5 entrées différentes :

- La recherche d’exemplarité pour Annemasse Agglo = assurer la performance énergétique de son patrimoine bâti, systématiser les « chantiers Air Climat » exemplaires qu’elle engage, optimiser l’utilisation de son parc de véhicules pour réduire son impact sur la qualité de l’air, renforcer la protection de la ressource en eau et réduire les consommations d’énergie des installations de gestion de l’eau et de l’assainissement, réduire la production de déchets et augmenter leur recyclage, développer l’éco-exemplarité de son fonctionnement, renforcer la prise en compte des enjeux Climat, Air et Energie dans l’aménagement urbain, assurer une mobilité durable et cohérente avec le développement du territoire.
- L’accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des communes = adopter une « stratégie lumière » durable, chercher à maintenir et renforcer la présence de la nature en ville et à adapter leur territoire aux conséquences des changements climatiques, développer une mobilité durable ayant un impact réduit sur la qualité de l’air, développer une alimentation durable au sein de leur territoire.
- L’accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des acteurs économiques = accompagner les entreprises dans la performance énergétique de leur bâti et leur process industriel, accompagner les exploitations agricoles vers la performance énergétique de leurs équipements et l’utilisation d’énergie renouvelable, établir un partenariat avec les carrières et les transporteurs de matériaux issus de celles-ci pour limiter l’impact de leur activité sur la qualité de l’air, engager une réflexion sur la desserte du territoire par les transports de marchandises et de matériaux inertes.
- L’accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des citoyens = encourager la rénovation énergétique des copropriétés et la rénovation énergétique des maisons individuelles, encourager le renouvellement des appareils de chauffage au bois polluants.
- Une action transversale : la communication et la sensibilisation = sensibiliser les citoyens sur la nécessité d’adopter des éco-comportements et d’abandonner les comportements responsables de pollution de l’air, informer les citoyens sur l’existence de dispositifs visant à les accompagner dans la réduction de leur consommation énergétique et leurs émissions de polluants atmosphériques.

La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie sera assurée par les maîtres d'ouvrages « fléchés » (services d'Annemasse Agglo, communes, partenaires,...), sous la coordination de l'équipe « projet ».

Le suivi et l'évaluation seront effectués par une mesure de l'efficacité globale de la démarche, au moyen de la mise à jour régulière d'un tableau de bord.

La gouvernance du Plan Climat Air Energie, et son suivi, seront assurés par le Comité Stratégique, présidé par le Vice-Président d'Annemasse Agglo en charge de l'énergie, de l'environnement et des déchets, Monsieur Jean-Luc SOULAT.

Il est précisé que ce projet est inscrit dans un partenariat fort, avec plusieurs actions engagées en lien avec d'autres structures intercommunales de l'ARC, via notamment l'appel à projet Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Certains élus s'interrogent sur l'activité des Carrières du Salève, et souhaiteraient savoir comment procéder pour lutter contre leur pollution.

Il est indiqué qu'apparemment, les Carrières du Salève feraient le nécessaire pour ne pas dépasser les seuils de pollution autorisés. Les mesures seraient effectuées par une association indépendante, qui confirmerait que ces sociétés sont de « bons élèves », avec une bonne volonté de lutter contre la pollution.

Il est rappelé que le SM3A peut octroyer une aide de 1.000 € pour favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois polluants.

Il est demandé si une aide financière et des conseils d'Annemasse Agglo seraient possibles. Il est précisé qu'une charte serait à mettre en place, mais étant donné qu'Annemasse Agglo cherche déjà elle-même de l'argent pour ses propres objectifs et actions, il apparaît difficile qu'elle puisse aider des projets d'autres structures.

Les élus remercient vivement Madame Carole MOLERES pour sa présence, sa présentation et ses explications.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEAB

Monsieur le Maire expose que le SIAEAB (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges), suite au déménagement des services d'Annemasse Agglo, doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social.

Le siège étant fixé à l'ancienne adresse d'Annemasse Agglo, sis 10, rue du Petit Malbrande – 74100 Annemasse.

Les services administratifs du SIAEAB étant assurés par le SIFOR (Syndicat Intercommunal du Foron du Chablais Genevois), il a été décidé par le Conseil Syndical du SIAEAB de retenir l'adresse du SIFOR comme nouveau siège social du SIAEAB, soit au 1, impasse du Môle – 74100 Ville la Grand.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cela nécessite une modification de l'article 4 des statuts portant sur le siège social du SIAEAB.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT : « L'organe délibérant de l'EPCI délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L5211-17 à L5211-19 (articles portant sur les transferts de compétences, sur l'entrée et le retrait de communes, sur la dissolution de l'EPCI) ».

A compter de la notification de la délibération aux maire de chacune des structures membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseil municipaux, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

La décision de modification sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département.

Vu la délibération du SIAEAB en date du 08 décembre 2015 décidant de cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la modification des statuts du SIAEAB portant sur la détermination de l'adresse du siège social de l'EPCI au « 1, impasse du Môle – 74100 VILLE LA GRAND »,
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AVENIR DU BUREAU DE POSTE DU PAS DE L'ECHELLE

Suite à la présentation des représentants de la Poste à la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015, et comme convenu, Monsieur le Maire souhaite que la question de l'avenir du bureau de poste du Pas de l'Echelle soit tranchée lors de la présente séance du Conseil Municipal.

Il rappelle que trois possibilités s'offrent à la commune = maintien en bureau de poste, retour à une agence communale ou création d'un point poste dans un commerce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **demande** le maintien de la situation actuelle, à savoir la présence d'un bureau de poste au Pas de l'Echelle.

QUESTIONS DIVERSES

* Renouvellement des conventions d'occupation – Parking supérieur du Téléphérique

Par délibération en date du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'occupation du parking supérieur du Téléphérique situé 165, impasse du Funiculaire, et propriété de la ville d'Annemasse, par deux caravanes.

Ces conventions étaient d'une année, à compter du 15 janvier 2015, précaires et révocables, et prévoyaient notamment que les résidents ne pourraient pas laisser séjourner des visiteurs sur leur emplacement sans autorisation préalable de la Commune.

Toute incinération de matières, déversement de produits, stockage de ferrailles ou autres étaient totalement interdits.

Une redevance d'occupation était fixée à un montant de 40 € par mois. Les charges étaient directement aux frais des résidents.

Ces caravanes devaient ensuite partir s'installer à Machilly, où le Plan Local d'Urbanisme permet de les accueillir sur une zone définie.

Or, les dossiers et les modalités de transfert de ces deux caravanes ne sont pas encore prêts.

Aussi, il est proposé de renouveler pour un an ces conventions, aux mêmes conditions que celles fixées initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement des conventions d'occupation du parking supérieur du Téléphérique,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ces conventions d'occupation d'emplacement avec les deux membres de la famille.

* Décision du Maire

Monsieur le Maire annonce que, suite à une consultation, il a attribué le marché pour l'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de climatisation des bâtiments de la commune pour l'année 2016 à la société SPIE Sud Est, pour un montant de 5.882,40 € T.T.C.

* Informations diverses

- Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de l'ATMB, au sujet de l'utilisation de la voie latérale à l'A40. Cette voie, appartenant à l'ATMB, fait régulièrement l'objet de dépôt « sauvages ». De plus, réglementairement, cette voie ne peut supporter qu'une circulation nécessaire à l'exploitation de l'autoroute. Aussi, l'ATMB propose deux alternatives : soit l'ATMB interdit la circulation à tout

véhicule, en installant un portail d'accès, soit l'ATMB remet cette voie à la commune.

Monsieur le Maire propose que cette question soit étudiée, puis qu'une décision soit prise lors de la séance du Conseil Municipal de février 2016.

- Monsieur le Maire indique qu'il est instauré en 2016 une journée spéciale pour la commémoration du centenaire des batailles de Verdun et de la Somme, le dimanche 29 mai 2016.

Cette date étant également la journée de la « Fête des Mères », il est décidé d'organiser une manifestation, mais le samedi 28 mai 2016 à 11 h. Il reste à définir le contenu de cette manifestation = exposition, lecture...

- Monsieur le Maire propose d'organiser à l'automne une sortie du Conseil Municipal, sur une journée.
- Monsieur le Maire rappelle qu'un repas entre les élus et les agents aura lieu à la salle des fêtes, le vendredi 29 janvier 2013 à 19 h 30.
- Madame MARTIN indique que la « Fête du Salève », organisée par la Maison du Salève, aura lieu le dimanche 17 janvier 2016 à la Croisette.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Secrétaire de séance